

Discours prestation de serment

Bienvenue...

C'est un plaisir puissant que de voir des dizaines, et des dizaines – deux centaines aujourd'hui – de jeunes femmes et de jeune gens venir grossir, renforcer, dynamiser les rangs de notre profession.

Vous venez d'horizons très divers et cette diversité est une des immenses richesses de nos ordres aujourd'hui : vous venez de toutes les classes sociales, de toutes les origines, vous dont les parents exercent une profession libérale, ou sont ouvriers, fonctionnaires, artisans, mères au foyer, chefs d'entreprises, sans emploi – l'école des avocats des barreaux du sud-est, et nous en sommes très fier, est celle qui, en France, accueille le plus d'élèves boursiers. Vous êtes catholiques, musulmans, juifs, athées, l'on vous regarde et l'on vous voit de toutes les couleurs et de tous les visages que l'humanité s'est donnée...

Et vous êtes arrivés là à force de travail, de courage, d'abnégation, de talent bien sûr, pour faire de la profession d'avocat ce qu'elle est devenue depuis quelques décennies : un modèle de mixité sociale et d'intégration républicaine, quand l'accès à cette profession ne repose que sur une seule chose : le mérite.

Vous pouvez être heureux et fiers, aujourd'hui - il sera temps demain de redevenir humbles...

Et vous vous apprêtez maintenant à vivre un moment qui restera unique dans votre vie : vous allez prêter serment.

Je voudrais que vous ayez tous, ainsi que vos proches qui vous accompagnent, conscience de l'importance et de la puissance de ce moment. Il n'est pas un aboutissement, il n'est surtout pas une formalité légale ou administrative, il est bien plus que cela.

A la minute où je vous parle, vous n'êtes pas avocat. Vous avez juste été dits aptes à l'être par l'examen que vous avez passé. Avocats vous allez le devenir aujourd'hui, par le prononcé d'un serment magnifique, et parce que les plus hauts magistrats de la Cour d'Appel vous en donneront acte dans une audience solennelle.

Une audience solennelle, entendez-le : Mesdames et Messieurs les accompagnants, nous allons vous demander de ne pas applaudir, jamais, durant cette cérémonie. Jamais, tant que vous êtes dans l'enceinte de cette Cour : ce temps est assurément un temps de bonheur profond pour chacun d'entre vous, mais il est d'abord un temps de grande solennité.

Parce que c'est en prononçant ce serment, vous qui portez aujourd'hui pour la première fois votre robe, que vous vous transformez et devenez avocat. Vous allez lever la main droite, dire « je le jure », la Cour vous donnera acte de ce serment et alors – alors seulement – vous serez avocat.

Et, demain, vous irez exercer cette profession formidable, dans toutes les acceptions du terme.

Formidable dans son sens le plus commun, parce que quelle que soit la forme que vous donnerez à votre exercice professionnel, vous y connaîtrez des satisfactions profondes.

Formidable encore par ce que vous représentez : la défense des droits et des libertés de chacun, le socle de notre démocratie. Que ces temps politiquement apaisés ne vous fassent pas oublier d'autres temps, ou d'autres lieux : ceux qui ont porté cette robe noire avant vous ont défendu les gens du peuple contre les procureurs des rois tout puissants, puis ils ont défendu les rois, quand le peuple est venu réclamer leurs têtes. Le plus souvent au péril de leur propre vie...

Aujourd'hui l'observatoire international des avocats recense ceux d'entre nous – d'entre nous – qui exerçant sous des cieux plus hostiles sont victimes de menaces, de pressions, de tortures, de disparition. En 2016, 75 avocats assassinés juste parce qu'ils étaient avocats...

Des avocats debout qui inlassablement se battent pour les libertés et les droits de chacun – voilà, désormais, ce que vous incarnez.

Et voilà pourquoi c'est une profession formidable au sens étymologique du terme : *formidare*, craindre. Elle est terrifiante, parfois, tant les responsabilités qui seront les vôtres seront par moment écrasantes. Et aux cinq termes de votre serment vous allez découvrir très vite qu'il en manque deux tout aussi importants pour constituer un véritable avocat : le courage, et l'humilité.

Tâchez d'être courageux, toujours, et sachez rester humbles.

Soyez toujours respectables. Et faites-vous toujours respecter.

Sachez être audacieux, et veillez parfois à rester prudents.

Soyez généreux, exigeants, imprégnés chaque jour des termes du serment que vous allez prêter : ce n'est qu'à son respect que vous devrez votre légitimité.

Dans ce carcan sublime, soyez libres. De faire, de ne pas faire, de la manière de faire, de dire oui – de dire non : sachez dire non, à un client, à l'avocat qui vous emploie, à un juge. Laissez-vous guider par l'éthique et vous verrez qu'il n'est pas très difficile de dire non.

Et puis, sachez prendre soin de vous, et de ceux qui vous entourent. Cette profession aux airs de sacerdoce est si exigeante, vous expose si souvent et à si haut degré aux tensions de ce monde au travers de celles de ceux que vous allez conseiller, accompagner, défendre, qu'elle peut vous épuiser, vous abîmer. Et c'est à vous-même, parfois, qu'il faudra savoir dire non, pour pouvoir vous préserver un peu.

Il y a quelques mois, j'assistais à un congrès de l'Association des avocats pénalistes à Paris. Henri LECLERC intervenait, nous éclairant encore et toujours de son intelligence, de son exigence, de sa droiture, et en l'écoutant, à chaque phrase, nous avions le sentiment d'être un peu plus avocat. Quand il eut terminé il reprit le micro qu'il venait à peine de poser et dit : « je voudrais dire une dernière chose : c'est quand même un beau métier, que nous faisons », et la dernière syllabe s'est perdue dans le sanglot sublime d'un vieil homme qui a déjà tant donné.

Il ne vous reste plus qu'à faire en sorte de pouvoir, dans une quarantaine d'années, prononcer ces mêmes mots. Car c'est quand même un beau métier que vous allez, dès demain, exercer...